ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHEMISSET
CERCLE DE TIFLET
CAIDAT SIDI ABDERRAZAK
COMMUNE TERRITORIALE DE SIDI ABDERRAZAk

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° :23/2026

Le président de la commune de Sidi Abderazzak procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n" 2-22- 431 relatif aux marchés publics.

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Paire de botte extra :caractéristique bonne caltée	u	20
2	Chaussure de sécurité extra : caractéristique bonne caltée	u	20
3	Imperméable veste et pantalon extra portant nom commune territoriale de Sidi Abderrazak :caractéristique bonne qualité.	u	20
4	Gillet de sécurité jaune portant nom commune territoriale de Sidi Abderrazak caractéristique bonne caltée	u	20
5	Gant en cuire : caractéristique bonne qualité.	u	20
6	Veste et pantalon gris et orange portant nom commune territoriale de Sidi Abderrazak :caractéristique bonne qualité	u	20
7	Lunette de sécurité :bonne qualité	u	20
8	Bavette médicale :bonne qualité (industrielle)	u	1000
9	Casquette de chantier industrielle :caractéristique bonne qualité	u	60

Lieu d'exécution : Commune Territoriale de Sidi Abderrazak, Province de Khemisset.

Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : le lendemain maximum à compter de la date de notification du bon de commande.

Date et heure de réception des devis des concurrents : Le 23/11/2026 à 12h

Les devis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Exigence : Caution bancaire

Le concurrent doit fournir un cautionnement bancaire de 3 000,00 DH (trois Milles dirhams) au siège de la Commune Territoriale de Sidi Abderrazak, Province de Khemisset. Et ce avant la date limite de réception des devis, sinon l'offre sera écartée.

Ce cautionnement doit porter sur l'objet du présent bon de commande « achat d 'habillements » au profit de la Commune Territoriale de Sidi Abderrazak.

La caution bancaire sera libérée, sur demande du concurrent, à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage soit après écartement du concurrent soit dès la signature du procès-verbal de la réception de prestations demandées pour le concurrent retenu.

Date limite de réception du cautionnement bancaire avant la date et heure limite de réception des devis des concurrents. Toute offre ne respectant pas ces dispositions sera rejetée.